



## NUMÉRO 215

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2022

#### **Appel nominal / 2**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 2**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire / 2**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 / 2**

#### **Communication sur l'actualité GPSO / 3**

#### **1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 / 4**

**2. Vote du BP 2022 pour le Budget principal et les Budgets annexes - Approbation du tableau des effectifs - Longueur de la voirie - Provisions - Amortissement des biens de faible valeur - Attribution des subventions / 4**

#### **3. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2022 / 4**

**4. Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement / 4**

#### **5. Imputation des biens en section d'investissement / 8**

**6. Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'exercice 2022. / 8**

#### **7. Actualisation du tableau des effectifs / 9**

**8. Modification des dispositions relatives au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) de cadres d'emplois de diverses filières (technique, sociale et médico-sociale) / 9**

**9. Modification de la délibération n° 12 du 17 décembre 2020 portant évolution des modalités d'organisation et d'exercice des fonctions en télétravail au sein de la Commune de Boulogne- Billancourt / 9**

**10. Modalités d'attribution et fixation des montants d'une sujétion «régisseur» au bénéfice des agents assumant la responsabilité d'une régie d'avances ou d'une régie de recettes dans le cadre du RIFSEEP / 10**

**11. Création d'un comité social territorial commun entre la commune et le Centre communal d'action sociale et détermination de dispositions relatives à la composition de cette instance à l'occasion du renouvellement général des organismes consultatifs / 10**

**12. Secteur Châteaudun - Acceptation d'une promesse unilatérale d'achat - 86 - 90 bis rue d'Aguesseau et 67 -71 rue de Billancourt /10**

**13. Port Legrand - Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'occupation du domaine public entre la Ville et HAROPA pour le lot n°5 ainsi que la convention de financement afférente entre la Ville, le département et HAROPA / 12**

**14. Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2022 / 15**

**15. Fixation des tarifs RODP pour les terrasses éphémères / 15**

**16. Déploiement de l'Espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de la Ville- Passation d'une convention avec l'Académie de Versailles / 15**

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 14 avril 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 8 avril 2022.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, Mme Béatrice BELLARD, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Sandy VETILLART, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Pierre DENIZIOT, Mme Elisabeth DE MAISTRE, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Claude ROCHER, Mme Armelle GENDARME, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Stéphanie MOLTON, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Thomas CLEMENT, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Olivier CARAGE, M. Maurice GILLE, M. Sidi DAHMANI, Mme Emmanuelle BONNEHON, Mme Joumana SELFANI, M. Nicolas MARGUERAT, M. Sébastien POIDATZ, Mme Dorine BOURNETON, Mme Marie-Laure FOUASSIER, M. Philippe MARAVAL, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Marie THOMAS, Mme Laurence DICKO, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Guillaume BAZIN, M. Yann-Maël LARHER, Mme Constance PELAPRAT, Mme Marie-Noëlle CHAROY, M. Denys ALAPETITE, Mme Clémence MAZEAUD, M. Antoine DE JERPHANION, M. Evangelos VATZIAS, Mme Judith SHAN, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.

## EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Michel AMAR qui a donné pouvoir à Mme Sandy VETILLART  
M. Jean-Claude MARQUEZ qui a donné pouvoir à Mme Christine LAVARDE-BOEDA  
M. André DE BUSSY qui a donné pouvoir à M. Olivier CARAGE  
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. Maurice GILLE  
Mme Cathy VEILLET qui a donné pouvoir à M. Alain MATHIOUDAKIS  
Mme Charlotte LUKSENBERG qui a donné pouvoir à Mme Marie THOMAS  
Mme Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à M. Yann-Maël LARHER  
M. Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION  
Mme Baï-Audrey ACHIDI qui a donné pouvoir à M. Evangelos VATZIAS  
M. Bertrand RUTILY qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN

M. Rémi LESCOEUR qui a donné pouvoir à Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT

Madame Laurence DICKO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**M. BAGUET :** Avez-vous des questions à poser concernant ces décisions ? Oui, Monsieur ALAPETITE.

**M. ALAPETITE :** Bonsoir chers collègues. Comme j'ai vu qu'il y avait trois contrats d'entretien et de réparations de véhicules pour Renault et deux autres sociétés, j'aimerais savoir ce qui est fait par le Centre technique municipal (CTM) en termes d'entretien.

**M. BAGUET :** À ma connaissance, il n'y a pas d'entretien de véhicules du CTM, mais je crois que Madame LAVARDE a plus d'informations à ce sujet.

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Bonsoir. Les agents du Centre technique municipal sont capables de faire de la « petite » réparation, comme par exemple changer la roue d'une voiture ou d'un vélo. En revanche, nous sommes obligés de passer sur des contrats de maintenance dès qu'il s'agit de réparations plus importantes. Nous avons donc trois contrats différents, puisque nous avons trois types de véhicules différents. Premièrement, les petits cycles à moteur (motos, scooters...), deuxièmement les véhicules légers, et troisièmement les véhicules lourds, dont certains sont par exemple équipés de capacités frigorifiques pour le transport des denrées. Voilà pourquoi nous avons trois catégories de contrats.

En l'absence d'autres remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2022

**M. BAGUET :** Je vous informe que le procès-verbal de cette séance sera soumis à votre approbation lors du Conseil municipal du 2 juin prochain.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** Comme d'habitude, cette communication vous informe des différentes actions réalisées par GPSO en termes d'environnement, de cadre de vie, ou encore d'urbanisme. Vous y retrouverez notamment une annonce concernant les huit balades, ou encore le témoignage d'un Boulonnais qui a rénové sa maison à Boulogne-Billancourt grâce à nos conseillers et France Renov pour le volet habitat précarité énergétique. Enfin, vous trouverez également un article concernant la promotion des mobilités actives dans le cadre du dispositif « GPSO Territoire intelligent », ainsi que les différentes dates des événements culturels du mois d'avril. Avez-vous des questions à poser concernant cette communication ? (Il n'y en a pas).

**M. BAGUET :** Merci. J'aimerais aussi vous dire quelques mots à propos des élections présidentielles, et vous remercier encore d'avoir participé à la tenue des bureaux de vote. Je vous demanderai d'être particulièrement vigilants sur l'émargement, puisque quelques bureaux, tenus par des élu(e)s ici présents, ont enregistré jusqu'à sept écarts entre l'émargement et le nombre de votants. Je vous demanderai donc d'être bien concentrés pendant ces scrutins. D'autre part, la représentante du Conseil constitutionnel m'a également fait remarquer qu'il y avait du café, voire même de la nourriture sur la table de vote de certains bureaux, alors que ce n'est pas forcément bienvenu – notamment parce que du liquide peut se renverser sur le cahier d'émargement. Je lui ai donc promis de faire une petite remarque à ce sujet à notre assemblée, c'est chose faite. Oui, Madame MAZEAUD.

**Mme MAZEAUD :** Bonjour Monsieur le Maire, bonjour chers collègues. En ce qui nous concerne, l'agent qui a été mis à disposition par la Mairie ne s'est pas rendu compte que la réglette n'avait pas la bonne taille. Les premières signatures ont donc été faites dans la marge de droite car la longueur de la réglette n'était pas adaptée pour signer dans la case du premier tour. Voilà l'écart que nous avons eu.

**M. BAGUET :** Nous utilisons ces réglottes depuis des années. Cependant, s'il faut les changer, nous les changerons. Nous verrons donc ce point avec l'administration, car nous avons des chefs de centre expérimentés qui font immédiatement remonter les remarques auprès des services, et nous pouvons leur faire confiance. Par ailleurs, je vous avais aussi mis en garde lors des différentes réunions sur le fait que nous passions de 60 à 80 % de participation, ce qui n'est pas du tout le même rythme pendant la journée. Néanmoins, ces élections se sont relativement bien déroulées, mis à part quelques incidents techniques auxquels nous allons remédier pour le prochain tour.

D'autre part, je voudrais vous dire quelques mots concernant la fréquentation du guichet numérique, puisque 75 personnes, soit environ 4 personnes par jour, se sont présentées depuis l'ouverture de ce guichet le 8 avril dernier, et ce, avant même que nous fassions une communication à ce sujet dans les boîtes aux lettres via un petit flyer. S'agissant des autres informations, je vous informe que nous ouvrirons prochainement le club Carnot, qui déménage à un autre endroit de la rue Carnot, entre le boulevard Jean Jaurès et l'avenue André Morizet. Je rappelle qu'il s'agit d'un investissement de 1,2 million d'euros, et que ce club sera beaucoup plus accessible que le précédent, puisque nous pourrions désormais accueillir des personnes à mobilité réduite.

Enfin, vous avez dû lire dans la presse que j'ai signé le permis de construire avec Bouygues pour la partie centrale de l'Île Seguin, et ce, après la PPVE (Participation publique par voie électronique) que nous avons mise en ligne. Je rappelle que ce support contenait les chiffres du projet, et que certaines prescriptions ont été ajoutées au permis de construire pour tenir compte du pétitionnaire. Pour information, nous avons eu 17 500 votants lors de la consultation de 2012, alors que nous n'avons eu que 752 avis en tout et pour tout cette fois-ci, sachant que la moitié étaient des anonymes, et qu'une association parisienne a envoyé 117 avis quasiment identiques à elle seule. Parmi les personnes identifiées, il y avait 205 Boulonnais, dont 104 ont émis un avis défavorable et 101 un avis favorable. Par conséquent, au vu de ces chiffres, et malgré l'engagement de nos oppositions contre ce projet, j'ai donc accordé ce permis de construire. Je rappelle tout de même qu'il s'agit d'un enjeu considérable, puisque ce projet 3 représente 500 % des impôts des Boulonnais, ce qui signifie qu'il faudrait augmenter les impôts de 500 % s'il capotait. Or, à un moment donné, il faut bien savoir raison garder. J'attire d'ailleurs l'attention de l'opposition municipale, avec beaucoup de respect et de courtoisie, et lui demanderai d'éviter de bloquer ce projet. Il est en effet temps de le poursuivre, d'autant que nous avons désormais tout ce qu'il faut pour le réaliser. A l'inverse, nous n'aurions ni cinéma, ni hôtel, ni la fondation Emerige, et toute l'Île Seguin tomberait alors à l'eau. Je vous appelle donc franchement à soutenir ce projet dans votre environnement. Il faut donner toutes les informations aux boulonnais et pas seulement une partie. Quant à ceux qui s'accrochent encore à la forêt amazonienne, je leur demanderai de nous trouver 500 millions d'euros pour créer cette forêt sur l'Île Seguin. Je vous propose à présent d'entamer l'ordre du jour de notre séance.

## 1. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

## 2. VOTE DU BP 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - LONGUEUR DE LA VOIRIE - PROVISIONS - AMORTISSEMENT DES BIENS DE FAIBLE VALEUR - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

## 3. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2022

## 4. ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DANS LE CADRE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Bonsoir mes chers collègues. Je vous propose de présenter ensemble les délibérations 1 à 4, puisqu'elles concernent toutes le même sujet, et que cela nous permettra ensuite d'avoir une discussion plus complète. La première délibération a donc un lien direct avec le budget, puisqu'il s'agit de la reprise anticipée des résultats de l'année 2021. Le compte de gestion et le compte administratif vous seront présentés lors du prochain Conseil municipal. Nous entrerons alors dans le détail de ce qui explique cet excédent de 22,5 millions d'euros. Tous les budgets annexes sont également excédentaires mais dans une moindre mesure. Il s'agit donc comme chaque année de reporter cet excédent pour financer les nouveaux projets de l'année en cours, en l'occurrence ceux de l'année 2022.

Je commencerai par vous présenter la section de fonctionnement, et plus précisément les recettes de fonctionnement. Comme cela est indiqué dans la délibération n° 3 « vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2022 », et comme nous vous l'avions annoncé lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB), cela fait maintenant treize ans consécutifs que la Ville n'a pas augmenté ses taux d'imposition foncière. De fait, et même en cumulant avec la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM), Boulogne-Billancourt est ainsi la ville de plus de 100 000 habitants la moins imposée de France, tout juste devant la ville de Paris, et très loin devant Lyon, qui est sur la troisième marche du podium. Si c'est une très bonne nouvelle pour les contribuables boulonnais, c'est en revanche une moins bonne nouvelle pour la situation de la Ville au regard du calcul de son potentiel financier, et surtout de son potentiel fiscal, puisque les services fiscaux considèrent Boulogne-Billancourt comme « vivant sur un tas d'or » avec des taux aussi éloignés de la moyenne de la strate. Cela étant, nous ne pouvons que nous réjouir de la stabilité de ces taux dans la durée.

S'agissant des chiffres, nos recettes fiscales augmentent de

3,5 millions d'euros, en raison notamment de la revalorisation des valeurs locatives qui suivent l'inflation constatée de 3,4 % au mois de novembre. D'autre part, les valeurs locatives des locaux professionnels augmentent également, mais dans une moindre mesure puisque le processus d'indexation est différent. Enfin, je rappelle que nous avons tous voté dans cette assemblée une majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Voilà donc les trois faits marquants qui expliquent cette augmentation des recettes fiscales. Pour information, sachez que la stratégie est complètement différente à l'échelle nationale, puisque l'Union nationale des propriétaires a calculé que la taxe foncière avait augmenté de 27,9 % en moyenne en dix ans, entre 2010 et 2020. Nous sommes donc très loin de cette croissance à Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, et pour ne vous citer qu'un seul exemple, les habitants de l'Eurométropole de Strasbourg verront leur niveau d'imposition augmenter de 12,6 % en 2022.

De manière plus générale, nos recettes de fonctionnement augmentent ainsi de 1,9 %, compte tenu d'une part des recettes fiscales dont je viens de vous parler, et d'autre part grâce au dynamisme et à l'attractivité de la Ville, qui se reflètent dans la croissance des droits de mutation. Nous avons inscrit 17 millions d'euros cette année pour cette recette dans le budget primitif, soit 1,5 million d'euros de plus que ce que nous avons inscrit l'année dernière. Cela étant, vous constaterez que cette recette reste inférieure à celle des exercices précédents, car nous préférons être pessimistes compte tenu de sa fluctuation – d'autant que les taux d'intérêts commencent à remonter. Du côté défavorable, la Ville continue de se faire prélever près de 21 millions d'euros sur ses recettes fiscales, répartis entre :

- Le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France), pour lequel nous anticipons une stabilité du prélèvement cette année puisque l'enveloppe a été gelée ;
- Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) payé par GPSO et répercuté sur les villes, qui augmente très légèrement ;
- La réforme du stationnement payant, pour laquelle nous continuons d'être très pénalisés comme l'ensemble du bloc communal GPSO ;
- Une amende d'un peu moins d'un million d'euro au titre de l'article 55 de la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains), alors même que notre taux de logements sociaux a augmenté puisque nous dépassons désormais les 15 %. Certes, ce montant est beaucoup moins élevé que ce que nous avons payé en 2020 et en 2019, mais cela reste quand même un effort significatif de près d'un million d'euros.

Autrement dit, l'État nous prélève près de 21 millions d'euros, alors qu'il ne nous donne rien dans le même temps,



# Séance du 14 avril 2022

puisque nous n'avons plus de DGF (Dotation globale de fonctionnement) contrairement aux années passées. Je rappelle en effet que nous avons perçu un peu moins de 150 000 euros l'année dernière, soit 1,3 euro par habitant, alors que les villes de plus de 100 000 habitants avaient perçu 212 euros par habitant en moyenne. De fait, les principaux contributeurs aux actions municipales sont donc les Boulonnais, ainsi que la CAF, qui nous aide à hauteur de 8 millions d'euros en contrepartie des charges que nous supportons, puisque sa participation est calculée sur le nombre de places de crèches que nous offrons. Mis à part cela, notre principal co-financier reste le département des Hauts-de-Seine pour plus d'un million d'euros.

S'agissant des dépenses, elles augmentent de 3 % de budget primitif à budget primitif. Nous avons effectivement choisi cette comparaison de budget à budget, puisque nous avons construit le budget 2021 en considérant que nous aurions une année non perturbée par la Covid. En revanche, cette comparaison ne vaut pas pour le personnel, puisque nous avons déjà fait des ajustements, et que les charges de personnel varient plus du fait de mesures mécaniques (revalorisation des catégories C) ou de décisions de politique RH (notamment la politique de déprécarisation) que sous l'effet des restrictions liées à la crise sanitaire. Je signale que cette hausse ne tient pas encore compte de la revalorisation du point d'indice qui a récemment été annoncée, et qui touchera tous les agents de la Mairie. Nous inscrirons donc cette revalorisation dans une décision modificative ultérieure si besoin, dès que nous en connaissons l'ampleur.

Quant aux charges courantes, elles augmentent très fortement de 16,5 %, soit de 2,6 millions d'euro. Elles sont notamment dues :

- Au contexte inflationniste très fort qui se répercute sur l'énergie pour 800 000 euros ;
- À l'inflation « importée » liée à la loi EGalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole), notamment dans le domaine de la restauration ;
- Aux nouvelles prestations, comme par exemple l'ouverture de la Maison de la planète, ainsi que des travaux d'étanchéité et d'entretien de terrasses que nous ne faisons pas forcément tous les ans ;
- À des achats divers pour les classes de découverte.

Dans le même temps, nous maintenons les subventions aux associations pour 7 millions d'euros en numéraire, auxquels il convient d'ajouter les 10 millions d'euros d'aides en nature. Enfin, nos charges financières, ainsi que nos dépenses exceptionnelles restent stables par rapport au budget précédent.

En définitive, comme les recettes ne sont malheureusement

pas suffisamment dynamiques pour couvrir la croissance des dépenses, nous arrivons aujourd'hui à un autofinancement très satisfaisant de 42 millions d'euros – néanmoins en légère diminution par rapport à l'année dernière en raison du contexte inflationniste.

Concrètement, cet autofinancement nous permet de financer un programme d'investissement important de 47,7 millions d'euros – sans compter les opérations neutres de l'EPFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France). D'autre part, et comme nous nous y étions engagés lors du DOB, je rappelle que nous n'aurons recours à aucune dette supplémentaire pour financer ces investissements, puisque notre objectif consiste avant tout à la stabiliser, voire même à la diminuer si nous en avons la capacité, comme nous l'avons fait en 2021. Là encore, les principaux co-financements viennent du département des Hauts-de-Seine pour 1,7 million d'euros, et de la région Île-de-France pour 1,4 million d'euros, les autres participations étant beaucoup plus anecdotiques.

Nous avons fait l'exercice qui nous avait été demandé, à savoir essayer de mesurer le caractère « vert » ou pas de ce budget. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur une méthode publique éprouvée mise en place par l'association France urbaine, dont nous sommes membres et aux travaux de laquelle nous participons activement, ainsi que par l'Association des maires de France (AMF) et quelques collectivités dont les villes de Strasbourg et de Paris. Cette méthodologie s'avère pertinente sur la partie « investissement », puisqu'elle répond à une seule et unique question, à savoir « est-ce que la dépense permettra de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre ? ». D'autre part, cette méthode possède également une taxonomie très précise de chacune des dépenses faisant référence à notre maquette M57. Nous avons donc imputé nos lignes budgétaires sur ce fichier pour obtenir un graphique représentant la ventilation des dépenses d'investissement. Cette ventilation est analogue à celle de la ville de Strasbourg.

Si l'on regarde dans le détail, 21 % des dépenses d'investissement de Boulogne-Billancourt sont très favorables au climat. Parmi elles, je citerai notamment toutes les dépenses liées à la rénovation des bâtiments (ensemble des groupes scolaires, salle Bernard Palissy, aménagement paysager du site Pierre Grenier, aménagement du Port Legrand), ou encore le renouvellement de notre parc de véhicules (véhicules légers, scooters, vélos). Quant aux autres dépenses, la taxonomie indique qu'elles sont neutres. Les seules dépenses défavorables au climat sont les dépenses dites « informatiques », puisqu'il est considéré qu'elles ne participent pas à la réduction des gaz à effet de serre. Chacun pourra discuter ou pas de la pertinence du classement des dépenses informatiques, mais c'est en tout cas ce que dit la

méthodologie.

Ce budget 2022 s'inscrit donc complètement dans la réalisation du programme pour lequel l'équipe municipale a été élue en 2020, tant en matière de dépenses d'investissement, qu'en termes de dépenses de fonctionnement. Je rappelle en effet qu'une de nos priorités était de faire de Boulogne-Billancourt la ville exemplaire des familles, avec les trois grandes thématiques que sont la petite enfance, l'éducation et la jeunesse. C'est pour cette raison que pour 100 euros de recettes, 41 euros sont fléchés en direction des jeunes générations. S'agissant des autres dépenses, je rappellerai l'ouverture de la Maison de la planète il y a quelques jours, équipement emblématique qui répond d'une part à la thématique de l'éducation et de la sensibilisation, et d'autre part offre des services nouveaux aux Boulonnais avec la recyclerie sportive ou l'atelier de réparation.

D'autre part, nous avons aussi comme ambition de faire de Boulogne-Billancourt une ville sportive et culturelle. Là encore, cet objectif se traduit dans ce budget, puisque ma collègue Madame GENDARME a visité toutes les installations sportives en vue de rénover l'ensemble des vestiaires ou des blocs sanitaires vétustes. A ces travaux s'ajoute également la construction d'un treizième terrain extérieur sur le site multisport Denfert. Pour ce qui est du domaine culturel, j'ai déjà parlé de la rénovation de l'espace Bernard Palissy ou encore de l'église Notre-Dame, sachant que différents travaux seront également réalisés dans les musées et dans les médiathèques.

Quant au volet « faire de Boulogne-Billancourt une ville bienveillante et généreuse », Monsieur le Maire a déjà évoqué le guichet d'aide, en ouverture de ce Conseil municipal. Cette démarche répond particulièrement à cet objectif, puisque nous ne voulons « laisser personne au bord du chemin », et permettre à celles et ceux qui sont éloignés du numérique de pouvoir avoir accès aux mêmes services que tous les Boulonnais. Dans le même ordre d'idée, je citerai également le projet « Comme à la maison », ou encore l'accueil des enfants en situation de handicap.

Concernant l'objectif « faire de Boulogne-Billancourt une ville sûre », nous poursuivons cette année le renforcement de la vidéo-protection. Vous pouvez d'ailleurs en mesurer les conséquences, puisqu'environ 27 000 contraventions ont été dressées l'année dernière grâce à la vidéo-verbalisation pour stationnement gênant – sachant que ce dispositif aide également la police nationale en cas de besoin.

Enfin, et pour répondre à une demande de l'année dernière, nous voulons aussi « faire de Boulogne-Billancourt une ville numérique ». Sur ce point, sachez que les crédits ne sont pas faciles à retracer, puisqu'ils sont distillés un peu partout dans

le budget et dans les différents services, et qu'il s'agit d'une thématique transversale. Nous vous proposons donc une version consolidée de tout ce que la Ville réalise en matière de numérique. Nous consacrerons cette année plus de 6,5 millions de crédits à cette politique transversale. Pour ce qui est de la ventilation des logiciels, vous constaterez que la culture arrive juste derrière les services aux citoyens (édition de cartes d'identité ou autres), notamment pour la gestion des bibliothèques ou la conservation de notre patrimoine. Au-delà de ces investissements en infrastructures que les Boulonnais ne voient pas forcément, s'ajoute également la mise en place d'un certain nombre de projets informatiques, dont le déploiement de la RFID (Radio frequency identification) – ou radio-identification –, qui permettra aux habitants d'emprunter beaucoup plus facilement les ressources de la Ville, y compris les partitions musicales du conservatoire, puisque nous lancerons prochainement un appel d'offres commun avec GPSO. Enfin, n'oublions pas non plus l'application « Tout Boulogne dans mon Smartphone », où l'onglet de la Maison de la planète a déjà été intégré pour permettre aux Boulonnais de s'inscrire aux activités – puisque nous intégrons systématiquement nos nouveaux services dans cette application –, ainsi que la poursuite du numérique dans les écoles, dont nous reparlerons en fin de séance.

En ce qui concerne la délibération n° 4 « actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement », je rappelle qu'il s'agit d'une traduction ligne à ligne des projets que je viens de vous présenter. D'ailleurs, cette délibération devrait être allégée l'année prochaine, puisque c'est la première fois que nous la présentons cette année, conformément à notre nouveau règlement budgétaire et financier. Voilà pour cette présentation. J'en ai terminé. Merci.

**M. BAGUET :** Merci beaucoup pour cette présentation. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour les quatre délibérations.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** La seule remarque concerne la délibération n° 2. Monsieur VATZIAS a souligné que le rapport de présentation du budget était bien rédigé techniquement et qu'il était très détaillé, mais qu'il manquait cependant une incarnation politique. Il a été précisé, comme cela vient d'être fait par Madame LAVARDE, que la lecture politique du budget est à relier aux orientations politiques du DOB et aux différents rapports (évolution de la dette, développement durable, égalité hommes-femmes) qui ont été présentés lors du Conseil municipal du 10 mars dernier. Pour l'ensemble des délibérations 1 à 4, avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

# Séance du 14 avril 2022

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur ALAPETITE, puis Monsieur DE JERPHANION.

**M. ALAPETITE :** J'ai vu qu'il y avait près de 2,5 millions d'euros d'autorisations de paiement pour le PLU (Plan local d'urbanisme), dont 1,2 million d'euros pour les études d'urbanisme. Dans quelle mesure pouvons-nous consulter ces études, qui sont probablement essentielles pour travailler et imaginer le futur de Boulogne-Billancourt ?

**M. DE JERPHANION :** Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Je ne reviendrai pas sur ma prise de parole du dernier Conseil municipal lors du DOB, qui justifiait notre opposition de vote sur ces délibérations. Je voulais simplement profiter de ce rapport pour vous remercier des propos que vous avez tenus à l'égard de notre collègue Hilaire MULTON avant d'ouvrir cette séance car je sais qu'il y sera très sensible.

D'autre part, je voudrais aussi exprimer le soutien complet de notre groupe envers les coachs, entraîneurs et bénévoles de l'ACBB (Athlétic club de Boulogne-Billancourt) football, qui ont une nouvelle fois – comme c'est malheureusement trop souvent le cas dans ce milieu –, dû faire face à des familles qui « pètent les plombs ». Il est en effet totalement inadmissible de s'en prendre aux cadres bénévoles de nos associations sportives. Je voulais donc avoir un mot pour l'ensemble du personnel de l'ACBB football, et bien évidemment pour les personnes qui ont été agressées le week-end dernier, et pour les familles qui sont trop souvent témoins de ce type de débordement gravissime et injustifiable. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Pour répondre à Monsieur ALAPETITE, ces études ne sont pas consultables, puisqu'elles sont uniquement destinées aux services. De plus, vous diffusez immédiatement les études que nous faisons sur les réseaux sociaux, ce qui nous empêche ensuite d'avancer dans nos projets. D'ailleurs, sachez que beaucoup d'études de faisabilité sont réalisées en interne, car nous n'allons pas non plus chercher systématiquement des cabinets à prix d'or à l'extérieur comme McKinsey. Néanmoins, je défends quand même ces cabinets extérieurs car ils sont très utiles et professionnels.

Quant aux propos de Monsieur DE JERPHANION, je partage votre point de vue. D'ailleurs, la section football de l'ACBB a été reçue par Madame GENDARME et par les responsables du sport de la Ville. Je pense que ces personnes avaient raison mais qu'elles s'y sont mal prises sur la forme. Certains parents sont en effet impolis, exigeants, et intempestifs, même à Boulogne-Billancourt. Nous avons donc prévenu les dirigeants qu'ils pouvaient se retourner vers la Ville lorsqu'ils se trouvaient face à ce genre de situation, pour

que nous puissions les accompagner. D'autre part, il ne faut pas oublier que les sections sont sous l'autorité de l'ACBB général. C'est pour cette raison que j'ai demandé une modification des statuts lors de l'Assemblée générale - car je voulais que chaque président de section puisse prendre ses responsabilités en matière d'organisation, juridique et financière - ce n'est pas encore le cas, puisque le seul et unique responsable juridique et financier de l'ACBB est le président général. Cela nous pose d'ailleurs quelques problèmes, puisque chaque président à tour de rôle se met à avoir des déficits dans sa section, sans compter que certains ne renvoient pas toujours les informations à l'ACBB général. Il faut donc repenser globalement le fonctionnement de l'ACBB, cela devient nécessaire.

Enfin, il faut aussi lancer des alertes auprès des familles, d'autant que nous avons déjà eu ce type d'incident devant une école privée il y a quelques années. Je rappelle en effet que le directeur d'une école avait fait appel à des surveillants pour inviter les parents à mieux se garer pendant la dépose des enfants le matin, et qu'un d'entre eux avait pris un coup de parapluie par une mère de famille qui n'était pas contente de sa remarque. Cette famille a ensuite été convoquée par le directeur de l'école, lequel n'a pas donné suite. Je suis d'accord avec vous, ce sont des tristes constats, car il ne faut pas oublier que ces personnes n'exercent pas ces activités pour l'argent – même si les éducateurs sont un minimum indemnisés –, et qu'elles prennent sur leur temps familial et sur leurs loisirs, voire même sur leur vie professionnelle, pour accompagner les enfants des autres. Malheureusement, nous connaissons ce genre de dérive un peu partout, puisqu'un chef de camp scout a même reçu un mail d'insultes à la suite des explications qu'il avait données aux familles à propos du respect des règles sanitaires. Il y a donc des personnes qui dérapent dans tous les milieux, et ce genre de comportement n'est pas acceptable. Nous sommes dans une ville harmonieuse et il faut que tout le monde se respecte pour développer le bien-vivre ensemble. Oui, Monsieur VATZIAS.

**M. VATZIAS :** Je m'excuse de me manifester aussi tardivement, mais je tenais à vous exprimer la position de notre groupe. Tout d'abord, je remercie Madame LAVARDE pour le travail de fléchage très intéressant qu'elle a réalisé sur le budget, et qui montre bien la concentration des investissements sur les sujets-clés que vous avez énoncés. Néanmoins, nous nous abstenons, car nous trouvons que ce budget est une sorte de saupoudrage et qu'il manque d'une certaine convergence de vision. Je pense particulièrement à un point qui nous est cher, celui des mobilités, sur lequel nous n'avons pas vu beaucoup d'initiatives – comme par exemple la piétonisation, même si nous en avons discuté pendant le DOB. Quoi qu'il en soit, nous nous abstenons sur ce budget. Merci.

**M. BAGUET :** Nous pouvons entendre votre prétexte, mais ce n'est pas forcément le meilleur pour vous abstenir. Je rappelle en effet que les mobilités ne relèvent pas de la compétence de la Ville, mais de celles de GPSO et du département des Hauts-de-Seine essentiellement. Mais ce n'est pas grave. Souhaitez-vous un vote chapitre par chapitre pour la délibération n° 2 ? (Le Conseil municipal accepte un vote global). Je mets donc ces quatre délibérations aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n° 2 est adoptée à la majorité, les groupes Avec vous, pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et solidaires votant contre, Monsieur VATZIAS et Madame ACHIDI s'abstenant.*

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité, le groupe Avec vous, pour Boulogne-Billancourt votant contre et le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.*

*La délibération n° 4 est adoptée à la majorité, les groupes Avec vous, pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et solidaires votant contre.*

## **5. IMPUTATION DES BIENS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Il s'agit d'une délibération très classique que nous devons passer chaque année, et dont le contenu ne change pas. Je rappelle qu'elle nous permet simplement d'inscrire en section de fonctionnement des biens de faible valeur mais qui ont cependant une certaine durabilité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets donc cette délibération aux voix.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## **6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Cette délibération s'inscrit dans la continuité de celle qui avait déjà été adoptée au mois

de décembre dernier. Sachez simplement que quelques nouvelles associations bénéficient de subventions car leur dossier n'avait pas été transmis dans les délais. Quant aux autres associations, les montants restent maintenus tels qu'ils avaient été adoptés au mois de décembre.

**M. BAGUET :** Merci. Je précise que les élus suivants sont invités à quitter la salle pour le vote de cette délibération. Je cède donc la présidence de la séance à Madame DEFRANOUX. Monsieur BACCHETTA, Madame GODIN, Monsieur CLÉMENT, Monsieur CARAGE et Monsieur DE BUSSY au titre de l'office de tourisme de Boulogne-Billancourt, Monsieur BAGUET, Madame GENDARME et Monsieur AUCLAIR au titre de l'ACBB, Monsieur BAGUET et Monsieur DENIZIOT au titre du CCAS, Monsieur BAZIN au titre de l'UEPEEPP, Monsieur LOUAP au titre du CEBIJE, Madame GODIN, Madame VETILLART et Monsieur DENIZIOT au titre Seine Ouest entreprise et emploi « Comme à la Maison ».

18 heures 45 : les élus ne participant pas au vote quittent la salle. Présidence de Madame DEFRANOUX.

**Mme DEFRANOUX :** Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**Mme DEFRANOUX :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et solidaires s'abstenant.

**Mme DEFRANOUX :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame MAZEAUD.

**Mme MAZEAUD :** J'aimerais simplement vous expliquer notre position de vote. Nous voterons contre cette délibération, car nous nous opposons toujours et encore à la subvention de 1 150 000 euros au Métropolitains 92, équipe de basket-ball rachetée à Levallois-Perret.

**Mme LAVARDE :** Je rappelle qu'une convention a été signée entre la Ville et la SASP. Nous honorons donc simplement nos engagements, puisque la somme proposée est conforme au montant inscrit dans cette délibération qui a été votée par le Conseil municipal.

**Mme DEFRANOUX :** Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous propose de passer au vote de cette délibération.



*La délibération n° 6 est adoptée à la majorité, les groupes Avec vous, pour Boulogne- Billancourt et Écologistes et solidaires votant contre.*

18 heures 47 : Présidence de Monsieur BAGUET.

**M. BAGUET** : Merci Madame LAVARDE. J'en profite pour remercier l'ensemble des services pour le travail effectué, ainsi que l'accompagnement du Département et de la Région, qui nous permet de présenter ce beau budget avec ces taux exceptionnellement bas.

## **7. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Mme GODIN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération classique concerne d'une part l'habituel tableau des effectifs, et d'autre part la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

**M. BAGUET** : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques** : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

## **8. MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) DE CADRES D'EMPLOIS DE DIVERSES FILIÈRES (TECHNIQUE, SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE)**

**Mme GODIN** : Comme vous le savez, et conformément à la loi, nous avons mis en place le RIFSEEP dont je vous ai déjà souvent parlé. Il s'agit aujourd'hui d'actualiser ce régime, puisque la fonction publique territoriale – qui est la nôtre – doit s'aligner sur la fonction publique d'État. Comme toutes les filières de la fonction publique d'État n'ont pas été éligibles en même temps à ce nouveau régime, puisque les

décrets sont sortis au fil de l'eau, un tableau d'équivalence provisoire a été établi pour ne pas pénaliser les filières non-éligibles en attendant qu'elles le deviennent. Cependant, de nouveaux arrêtés ont été pris entre-temps pour revaloriser les plafonds règlementaires pour les filières déjà éligibles. Il faut donc que nous transposions ces nouveaux montants dans les filières concernées, en l'occurrence les assistants sociaux et les conseillers techniques du service social. D'autre part, certains cadres d'emplois du secteur médicosocial ont été également revalorisés dans le cadre du Segur de la santé. Il s'agit des auxiliaires de puériculture passées de la catégorie C à la catégorie B. Enfin, comme les psychomotriciens changent aussi de cadre d'emplois, ils peuvent désormais bénéficier du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2022.

**M. BAGUET** : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques** : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 12 DU 17 DÉCEMBRE 2020 PORTANT ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'ORGANISATION ET D'EXERCICE DES FONCTIONS EN TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**

**Mme GODIN** : Il vous est proposé d'étendre la possibilité du télétravail pour cinq jours maximum par semaine, d'une part pour les femmes enceintes, et d'autre part pour les proches aidants. Cette dérogation sera bien évidemment accordée sous réserve de présentation de justificatifs. Elle sera accordée pour une durée de trois mois renouvelables le cas échéant.

**M. BAGUET** : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets donc aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

## **10. MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET FIXATION DES MONTANTS D'UNE SUJÉTION « RÉGISSEUR » AU BÉNÉFICE DES AGENTS ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ D'UNE RÉGIE D'AVANCES OU D'UNE RÉGIE DE RECETTES DANS LE CADRE DU RIFSEEP**

**Mme GODIN :** Cette délibération concerne les agents en charge d'une régie. Je rappelle que le RIFSEEP peut être exclusif de tout autre régime indemnitaire, à l'exception de certaines primes et indemnités qui ont été précisées dans un arrêté du 27 août 2015. Or, l'indemnité allouée aux régisseurs ne figure pas dans cet arrêté, alors que ces agents ont des contraintes liées à la fonction même de la régie, notamment en termes de responsabilités personnelle et pécuniaire. Comme il fallait trouver un moyen de pouvoir leur accorder cette prime, il vous est donc proposé de leur verser une sujétion dans la part fixe du RIFSEEP. Autrement dit, nous ne faisons que rétablir la justice pour ces agents.

**M. BAGUET :** Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DÉTERMINATION DE DISPOSITIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DE CETTE INSTANCE À L'OCCASION DU RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES ORGANISMES CONSULTATIFS**

**Mme GODIN :** Je rappelle que des élections professionnelles auront lieu le 8 décembre prochain pour l'ensemble des fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière), afin de renouveler les instances représentatives du personnel pour

une durée de quatre ans. Ce renouvellement introduira des évolutions dans le fonctionnement des instances, puisque CT (Comité technique) et CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) fusionneront pour créer un CST (Comité social territorial), avec la possibilité de créer une formation spécialisée équivalente à celle de l'actuel CHSCT. Il vous est donc demandé de fixer le nombre de représentants du personnel à cette instance, ainsi que le nombre de représentants de l'Administration. Nous vous proposons ainsi de désigner cinq membres. Concernant l'organisation de ces élections, nous vous proposons un vote à l'urne, avec un bureau de vote en mairie, sachant que les agents qui ne pourront pas se déplacer pourront également voter par correspondance. Je précise que ces propositions ont été présentées au dernier CT, et qu'elles ont été votées et acceptées.

**M. BAGUET :** Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. SECTEUR CHÂTEAUDUN - ACCEPTATION D'UNE PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT - 86 - 90 BIS RUE D'AGUESSEAU ET 67-71 RUE DE BILLANCOURT**

**Mme GODIN :** Il s'agit du même type de délibération que nous avons déjà passé pour le secteur EPFIF Paul Bert, sauf qu'il s'agit cette fois-ci de l'EPFIF Châteaudun, et d'un ensemble immobilier à usage principal d'habitation d'environ 9 500 mètres carrés (dont 6 090 mètres carrés de logements en accès libre, 2 694 mètres carrés de logements sociaux, et 589 mètres carrés de commerces). La société SCCV Passage Châteaudun, qui est composée des sociétés Quartus et Emerige, nous a fait part de son intérêt pour cette opération, et la SEM SOHP (Société d'économie mixte Seine Ouest habitat et patrimoine) nous a également indiqué qu'elle souhaitait acquérir en VEFA (Vente en état de futur achèvement) toute la partie de logements sociaux. Afin de trouver un équilibre financier à cette opération, il est nécessaire que la SEM SOHP puisse bénéficier d'une minoration du prix du foncier consenti par la Ville, soit un montant de 12 362 000 euros. Le prix de ce terrain a été estimé par les Domaines à 47 millions d'euros, assorti d'une marge d'appréciation de 10 %.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le bénéfice d'une promesse unilatérale d'achat de la SCCV Passage Châteaudun pour un prix de 30 638 000 euros H.T., après minoration des 12 362 000 euros, pour la construction des logements sociaux, à la condition expresse que cette minoration soit intégralement imputée sur l'amende SRU

de la Ville.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme BONNEHON, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe Écologistes et solidaires demande quelle est la décomposition du financement des logements sociaux. Il lui est répondu que ces éléments ne sont pas liés à la présente délibération, qui indique exclusivement la surface totale de logements sociaux, à savoir 2 694 mètres carrés. Il est également précisé que nous ne disposons pas de ces éléments en séance. Pour information, ils sont mentionnés à titre indicatif au permis de construire, et sont définitivement actés lors de l'agrément par la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement). Néanmoins, il est proposé que si ces informations sont disponibles, elles soient communiquées dans le compte-rendu. Enfin, il est indiqué qu'à ce jour la répartition des financements n'est pas encore cristallisée. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Le groupe Écologistes et solidaires demande ce que deviendra l'hôtel du SAMU social puisqu'il est situé dans le périmètre de cette opération. Il a été répondu que tous les habitants actuels auraient une proposition de relogement. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur ALAPETITE.

**M. ALAPETITE :** J'aimerais poser deux questions concernant cette opération. Premièrement y aura-t-il une voirie piétonne, puisqu'une rue a déjà été construite juste à côté, et que celle-ci stérilise la créativité architecturale de cette opération ? D'ailleurs, cette rue n'a aucun intérêt à mon avis puisqu'elle est uniquement empruntée par des vélos. Deuxièmement, les Domaines ont proposé il y a moins de deux mois – le 22 février 2022 –, un prix de 47 millions d'euros. Si l'on retire la moins-value pour les logements sociaux de 12 362 000 euros, que nous devrions en principe récupérer par ailleurs, le prix net conseillé est de 34 638 000 euros. Or, le rapport indique

que vous reprenez une évaluation de 44 millions d'euros, soit 3 millions de moins, et ce, sans aucune justification. De plus, le calcul indiqué dans le rapport est faux, car si l'on applique la moins-value de 12 362 000 euros aux 44 millions d'euros, nous obtenons 31 638 000 euros. Or, vous indiquez que le prix d'achat des deux promoteurs est de 30 638 000 euros, soit une différence d'un million d'euros, sachant que le rapport budgétaire mentionne le chiffre de 31 millions d'euros. En résumé, pourquoi acceptons-nous de vendre à Emerige et à Quartus à 4 millions d'euros en-dessous du prix du marché, soit 9 % de moins, et non 6 % comme indiqué dans le rapport ? Autrement dit, pourquoi cette raison, s'il y en a une, ne figure-t-elle pas dans ce rapport ?

Enfin, nous constatons également que vous avez réalisé une plus-value de 2 776 000 euros en décembre 2021 sur l'opération Paul Bert – comme indiqué dans le rapport budgétaire – puisque cette opération a été vendue 12 376 000 euros, alors qu'elle avait été achetée par la Ville pour 9,6 millions d'euros. D'ailleurs, il est indiqué dans le rapport que nous avons suivi scrupuleusement l'évaluation des Domaines.

Bref, si Paul Bert et Châteaudun sont deux opérations relativement proches et similaires, pourquoi les Domaines auraient-ils raison sur la première, et auraient-ils tort sur la seconde ? En effet, nous faisons une plus-value de 2,7 millions d'euros sur l'opération Paul Bert, mais nous refusons d'en faire une de 4 millions d'euros sur l'opération Châteaudun – voire de 9 millions d'euros si l'on compte la marge supérieure des 10 %. De plus, ce choix n'est pas justifié par un appel d'offres, puisqu'il n'y a aucune mise en concurrence des promoteurs, ni aucun projet d'architecture, mise à part la voie piétonne sur laquelle je vous ai interrogé en premier. Autrement dit, je ne comprends pas pourquoi nous renonçons à cette somme, alors qu'on nous rabâche les oreilles à longueur de BBI (Boulogne-Billancourt information) que nous nous désendettions de 2 millions d'euros par an depuis 2014. Je pense que nous devons avoir des explications à ce sujet.

**M. BAGUET :** Concernant votre première question il y avait auparavant une sente, dénommée Sente de la pyramide, et l'unanimité des habitants du centre-ville a demandé que ce passage devienne une voie de circulation. Cette demande consistait notamment à favoriser les flux pour éviter que tout le monde débouche sur la route de la Reine, et pouvoir ensuite tourner à gauche pour remonter sur la rue de Billancourt et repartir ainsi sur l'avenue André Morizet. Il s'agit donc d'une demande historique que la Ville s'est empressée de satisfaire parce qu'elle était légitime, et nous ne la remettons pas en cause. De plus, l'arrière de la rue d'Aguesseau absorbait la plupart des parkings du centre-ville et des habitations environnantes, il y avait des embouteillages tous les matins,



et les parents d'élèves du collège Bartholdi avaient également demandé la création d'une sortie à cet endroit – puisqu'il s'agissait du même périmètre scolaire - Bref, cette rue existe, et elle est même amenée à se développer, puisque nous allons y créer des trottoirs. Voilà pourquoi cette opération intègre cette rue.

Sur le plan financier, sachez que cette opération est pilotée par la Préfecture, puisque c'est elle qui pilote les opérations EPFIF. D'autre part, nous allons tout de même pouvoir déduire 4 millions d'euros de l'amende SRU. Je remercie d'ailleurs les services de la Ville d'avoir négocié pied à pied à ce sujet avec les services de la Préfecture et de la DRIHL. Je rappelle en effet que nous avons déjà payé une indemnité pour insuffisance de logements sociaux de 7,6 millions d'euros au plus fort, et que celle-ci aurait même pu s'élever jusqu'à 11 millions d'euros à un moment donné. Nous avons alors expliqué à la Préfecture qu'elle nous imposait la construction de logements sociaux, alors qu'elle bloquait dans le même temps la construction d'environ 120 logements sur l'opération Châteaudun car il y avait cinq personnes à reloger - puisque c'est elle qui a le droit d'attribution sur les logements - J'avais donc demandé au Préfet de faire des propositions à ces cinq personnes, car cela semblait assez incohérent. Au final, la Préfecture a quand même décidé de nous aider, et il ne reste plus qu'une seule personne à reloger aujourd'hui, à laquelle nous avons d'ailleurs déjà fait huit propositions différentes.

Bref, j'ai expliqué par plusieurs courriers que nous ne pouvions pas perdre sur tous les tableaux, et qu'il fallait nous donner la possibilité de déduire un certain montant de l'amende SRU. D'où la moins-value qui a été proposée, et qui est complètement conforme à l'opération. Il y aura donc effectivement une moins-value de 12.6 millions d'euros sur l'opération Châteaudun qui viendra en déduction de l'amende SRU que nous devons payer, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour la Ville. Autrement dit, nous pourrions construire 120 logements dont une quarantaine sociaux, tout en déduisant 12,6 millions d'euros de l'amende SRU - puisque le delta se fait entre le nombre de logements sociaux et les 25 % imposés par la loi – sachant que nous déduisons cette moins-value de l'opération. C'est donc exactement le même schéma et le même montage que celui de l'opération EPFIF de Paul Bert. Quant à l'avis des Domaines, je vous signale que l'évaluation dépend aussi du projet. Or, comme ce projet a été revu à la baisse en matière de constructibilité, et qu'il a été discuté avec les riverains et avec les propriétaires fonciers voisins, il est tout à fait normal que nous nous adaptions à proportion du prix de base des Domaines sur la constructibilité générale. En effet, il y a parfois des différences entre ce qui est possible et ce qui est souhaitable, et nous pourrions vous communiquer tous les éléments de ce montage si vous le souhaitez. Je mets donc cette délibération aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à la majorité, le groupe Avec vous, pour Boulogne- Billancourt votant contre.*

**M. BAGUET :** Merci pour ce vote. Je note donc que vous êtes contre les logements sociaux et pour que la Ville paye une amende supplémentaire.

### **13. PORT LEGRAND - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE ET HAROPA POUR LE LOT N° 5 AINSI QUE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AFFÉRENTE ENTRE LA VILLE, LE DÉPARTEMENT ET HAROPA**

**M. GALEY :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération me donne l'occasion d'évoquer le mouvement de reconquête des berges qui s'inscrit dans l'évolution de notre Ville, puisque Boulogne-Billancourt se tourne à nouveau vers son fleuve avec la récupération du Trapèze et de l'Île Seguin, et avec les différentes opérations qui auront lieu sur les berges de la Seine dans les prochaines années. C'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis longtemps, avec les possibilités qui sont les nôtres, puisque les berges de la Seine appartiennent soit au Département, soit au Port de Paris. En effet, si la Ville peut exercer une certaine influence, elle n'a cependant aucune autorité directe sur les aménagements de ses berges. Cela étant, nous avons quand même su nous faire entendre, puisque le schéma directeur des berges que nous avons présenté ici même il y a quelques années nous a permis de montrer que la Ville avait des choses à dire sur cette partie de son territoire, et d'influer sur certaines décisions. Ce travail a donc été beaucoup discuté et négocié avec le Port de Paris, qui était lui-même un établissement public en pleine mutation pendant cette période, puisque c'est désormais HAROPA qui s'occupe à la fois des ports du Havre, de Rouen et de Paris – ce qui n'a pas forcément facilité notre travail, puisque les responsabilités, les dirigeants et les organisations ont beaucoup changé.

Comme vous le savez, le port Legrand se situe entre le pont de Sèvres et le pont de Saint-Cloud. Il était auparavant utilisé par le Port de Paris sous forme d'une amodiation, société qui sous- concédait elle-même les espaces à différents locataires (commerces, restaurants, bureaux...). HAROPA a donc décidé de reprendre la gestion directe de cet espace, et nous avons fait en sorte d'être associés au maximum à la réflexion de son évolution pour que ce réaménagement donne l'occasion aux Bouloonnais de renouer avec un espace privilégié. – puisqu'il s'agit d'un lieu exceptionnel en Île-de-France. Nous avons ainsi travaillé avec HAROPA, et avons participé à l'élaboration du cahier des charges et à la sélection des partenaires. Au final, voici le résultat que nous avons obtenu (diffusion d'un support Power point sur le projet d'aménagement du port



Legrand).

L'appel d'offres qui a été lancé était extrêmement qualitatif, puisqu'il était orienté vers des équipements ouverts au public, c'est-à-dire avec le moins de bureaux possibles. Pour le moment, seul le lot n° 1 a été attribué, autrement dit celui situé au plus près du quai à usage partagé. Le restaurant Cap Seguin et l'accastilleur Mazura Marine qui étaient placés à cet endroit se sont en effet associés avec des acteurs associatifs, ainsi qu'avec une entreprise, pour proposer une offre qui a été acceptée. Nous aurons donc à la fois une guinguette, un accastilleur, le bateau de nettoyage des bateaux parisiens, qui sera réaménagé et qui abritera l'association Happy Seine, ainsi qu'une nouvelle activité ludique de location de petits bateaux électriques permettant de se promener sur la Seine. Enfin, sachez que nous avons également négocié avec le Port de Paris pour que les grands paquebots fluviaux ne s'arrêtent pas à Boulogne- Billancourt. Quant aux lots n° 2, 3 et 4, ils sont encore sous appel d'offres à l'heure actuelle, sachant là aussi que nous serons associés à l'examen des candidatures. Pour ce qui est de la délibération, celle-ci concerne le lot n° 5, et plus précisément un complexe nautique à destination du grand public. Cet espace sera équipé d'une part d'un ponton, qui servira notamment à un club de voile pour les jeunes et pour les plus confirmés, et d'autre part d'emplacements qui seront loués à des bateaux-promenade qualitatifs et environnementaux – qui se sont présentés pour assurer ce service. Il sera également équipé d'une rampe de remontée vers le niveau du quai pour les personnes à mobilité réduite, et sera composé de toute une partie arborée. Cet espace sera en connexion avec le chemin de halage, qui est actuellement utilisé par les propriétaires des péniches habitées, mais qui ont accepté qu'il soit repris pour créer une promenade allant jusqu'au pont de Saint-Cloud. De la même façon, cette sente sera reliée à l'extrémité du chemin écologique conduisant jusqu'à l'écluse de Labre, et jusqu'au bois de Boulogne. Nous aurons donc une promenade en continu allant quasiment du pont de Sèvres jusqu'au bois de Boulogne. Enfin, et en plus du club de voile, cet espace comportera une Maison du fleuve et du nautisme, lieu éducatif et pédagogique sur les activités fluviales et sur la navigation, ainsi qu'une zone destinée aux associations et ouverte à différentes formes de rencontres.

Il vous est donc demandé de voter cette concession, qui a été négociée avec le soutien du département des Hauts-de-Seine sous la forme d'une convention d'amodiation. J'en profite également pour saluer l'implication et le dévouement des services, aussi bien ceux de la Ville et de GPSO, que ceux de la SPL, ainsi que l'engagement politique de Monsieur le Maire, qui nous a permis d'obtenir des conditions tout à fait favorables avec une redevance de 21 500 euros H.T. De son côté, le Département nous a aidés en participant à

l'investissement de ce projet à hauteur de 260 000 euros, sachant qu'il participe aussi à l'investissement d'HAROPA. Dès lors que cette délibération aura été votée, nous pourrons ensuite sécuriser le coût de cette opération, affiner le programme, et obtenir les autorisations d'urbanisme en 2023, puis commencer les travaux d'aménagement en 2024 – puisqu'HAROPA doit s'occuper des travaux d'aménagement « lourds » en attendant. Une fois ces travaux terminés, nous aurons donc un endroit très agréable pour la promenade, le jogging et les activités nautiques, sachant que nous disposerons de cet espace pour une durée de vingt ans. Par conséquent, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme BONNEHON, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe Écologistes et solidaires demande ce qu'il en est des quatre autres lots. Il lui est répondu que trois d'entre eux font encore l'objet d'un appel à candidature lancé par HAROPA. Quant au quatrième lot, il a été attribué aux structures déjà en place, à savoir l'accastilleur, le restaurant Cap Seguin, le bateau-promenade et l'association Marin d'Eau douce. Le groupe Écologistes et solidaires demande si des bateaux-bus sont également prévus. Il est répondu que le déploiement de ce moyen de transport n'est pas une compétence de la Ville, mais d'Île-de-France Mobilités. À ce titre, la Ville n'a pas la possibilité d'agir directement, même si toutes les dispositions conservatoires ont été prises au niveau de l'aménagement pour laisser la possibilité d'accueillir cette desserte. Enfin, il est rappelé que lors des études engagées il y a quelques années par Île-de-France Mobilités, la pertinence économique de ce type de desserte n'avait pas été démontrée, ce qui avait conduit Île-de-France Mobilités à ne pas engager le déploiement de bateaux-bus. Le groupe Écologistes et solidaires demande s'il peut être fourni des plans d'implantation des divers lots. Il est indiqué que ces plans sont disponibles et en annexe de la délibération. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Monsieur VATZIAS a demandé comment le projet de la Ville allait s'articuler avec les activités nautiques de l'île de Monsieur. Il a été précisé, comme cela vient d'être rappelé par Monsieur GALEY, que le projet consiste à réimplanter une école de voile, avec des pontons et un plan d'eau propre à Boulogne-Billancourt. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur ALAPETITE.

**M. ALAPETITE :** Nous pensons qu'il s'agit d'un très beau projet et qu'il s'agira d'un très bel atout pour Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, j'avais même cru que la promenade serait disponible à la fin de l'année 2022. Cependant, nous avons un petit doute concernant l'architecture. Celle-ci nous semble en effet peu ambitieuse par rapport à d'autres villes, notamment Neuilly-sur-Seine qui a lancé un concours pour 19 pavillons sur l'axe Allée de Neuilly-sur-Seine. De plus, comme Boulogne-Billancourt a énormément soigné l'architecture du Trapèze et de l'Île Seguin, nous nous demandons si ce beau site sera au niveau. Nous voterons donc cette délibération, en vous demandant toutefois de présenter plus précisément la continuité piétonne et vélos, et d'étudier également notre proposition de passerelle. Je pense en effet qu'il faut aussi sortir du cadre de cet espace, et penser à l'accès direct de Boulogne-Billancourt vers l'île de Monsieur et le parc de Saint-Cloud, en s'inspirant notamment des nombreux projets de passerelles similaires qui existent déjà.

**M. GALEY :** Concernant l'architecture, l'ancien directeur de l'architecture que je suis ne peut que partager votre préoccupation. Or, il se trouve que pour des raisons fixées notamment au PPRI (Plan de prévention du risque inondation), nous avons le choix entre conserver ce qui existe déjà ou ne rien faire du tout. De fait, HAROPA – qui restera donc propriétaire des bâtiments – a choisi de réhabiliter les activités existantes pour pouvoir les continuer. Certes, les structures existantes ne sont pas d'une qualité exceptionnelle, mais elles auront tout de même un aspect sympathique une fois qu'elles auront été remises à neuf avec des couleurs agréables.

Nous aurions pu rêver de lancer un concours, mais ce n'est pas ce qu'a choisi le propriétaire en raison des contraintes réglementaires existantes.

**M. BAGUET :** Nous vous remercions de nous inviter à réfléchir, Monsieur ALAPETITE. Comme si nous ne réfléchissions jamais. C'est franchement très agréable. Vous pouvez donc vous garder votre remarque car cela fait plus de dix ans que nous nous battons sur ce dossier. Savez-vous quel était le projet de départ d'HAROPA ? HAROPA voulait installer le garage à bateau des bateaux de la ville de Paris – notamment des vedettes de Paris Tour Eiffel –, et avait prévu que tous ces bateaux soient stationnés à cet endroit pour les réparer. Voilà quel était le projet de départ, et d'où nous sommes partis, et voilà où nous arrivons aujourd'hui grâce au travail de tous et du département des Hauts-de-Seine. Franchement, je pense que nous nous en sortons plutôt bien. De plus, je vous ai

déjà dit que Boulogne-Billancourt n'était pas la poubelle de la ville de Paris. Je rappelle en effet que les bourgeois de Paris vidaient auparavant leurs poubelles à Issy-les-Moulineaux, et qu'ils lavaient leur linge sale à Boulogne-Billancourt avec les blanchisseries. Les choses ont ainsi continué dans la tête des gens, qui considéraient qu'ils pouvaient mettre ce qu'ils voulaient dans la banlieue. Je rappelle également que Madame HIDALGO ne voulait pas de bateaux en bord de Seine à Paris et qu'elle voulait les mettre à Ivry-sur-Seine et à Boulogne-Billancourt. Voilà le point de départ de cette affaire. Nous nous sommes donc battus à l'époque avec le président DEVEDJIAN, en expliquant que nous n'avions pas besoin de garages à bateaux à Boulogne-Billancourt avec l'île de Monsieur qui était située juste en face. Bref, les choses étaient extrêmement compliquées.

De plus, il y a eu des changements institutionnels, entre le Port de Paris, puis VNF (Voies navigables de France) et HAROPA. Je rappelle en effet qu'il y a des personnes qui gèrent les berges, et d'autres la navigation, et que vous changez également d'autorité à partir d'une certaine distance du bord. Or, comme ces structures ne se parlaient pas entre elles, elles ont fusionné, tout ça pour les rechanger ensuite, et pour créer enfin HAROPA. Dans le même temps, les directeurs ont changé des dizaines de fois et nous avons fait des réunions à n'en plus finir. C'est donc grâce à l'entrée du département des Hauts-de-Seine dans ce dispositif que nous avons réussi à sortir ce projet, et que nous nous sommes battus pour ne pas faire n'importe quoi sur les berges de Seine de Boulogne-Billancourt. Nous pouvons donc être très fiers de ce projet, d'autant que le Département en financera une grande partie, et que nous revenons de loin après toutes ces négociations. Nous avons désormais un beau projet, notamment sur le lot n° 1. Je vous transmettrai les détails des autres lots et des propositions qui avaient été retenus par HAROPA, et qui étaient totalement en contradiction avec le parcours paysager que nous voulions faire et avec l'activité que nous voulions développer avec le département des Hauts-de-Seine, puisque certaines activités venaient concurrencer des activités récentes que nous venions d'accueillir à Boulogne-Billancourt.

Bref, la réflexion est engagée depuis longtemps, et c'est surtout un combat de longue haleine qui se termine très bien, pour l'instant, puisque ce projet est en très bonne progression. Nous verrons d'ailleurs comment HAROPA se comportera avec les lots 2, 3 et 4, mais je pense que nous avons enfin trouvé un consensus général pour faire de cet espace, un espace de convivialité. De plus, cet aménagement sera pris en charge par HAROPA pour une grande part, mais également par le département des Hauts-de-Seine qui a accepté d'investir beaucoup d'argent dans ce projet. Nous allons donc continuer d'avancer, sachant que les lois sont

les lois, et que le PPRI ne dépend pas de la Ville mais de la Préfecture de région. Nous lui avons d'ailleurs expliqué que nous étions coincés avec ce PPRI, et c'est pour cette raison qu'HAROPA a préféré conserver les bâtiments actuels. Ce n'est peut-être pas une bonne idée, mais c'est en tout cas la moins pire et il faut s'en satisfaire. Je mets donc cette délibération aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

## **14. PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ANNÉE 2022**

**M. DENIZIOT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, qui opère un transfert de la compétence « logement » de l'État aux départements, a notamment créé le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), ainsi que le Fonds de solidarité logement (FSL). Ce fonds est utilisé pour soutenir les priorités définies dans le PDALPD, qui sont les aides pour l'accès au logement, le maintien dans les lieux, les garanties d'impayés de loyers, de factures d'eau, de téléphone, et d'énergie, ainsi que le financement d'accompagnement sociaux spécifiques. Le financement de ce fonds est assuré par le Département, sachant que les autres collectivités territoriales, ainsi que les bailleurs sociaux privés ou les personnes morales concernées peuvent également y participer.

Depuis 1990, la ville de Boulogne-Billancourt participe à ce fonds, en appliquant un barème partagé correspondant au nombre d'habitants multiplié par 0,15 euros, sur la base de la population à n-1. Cela nous conduit donc à proposer une contribution au FSL de 18 700 euros pour l'année 2022. À noter cette année que le Département apporte un effort très important dans le cadre de sa politique sociale, puisque le Conseil départemental a augmenté sa dotation au FSL de 3,7 millions d'euros à l'occasion de sa récente séance budgétaire (10 millions d'euros pour 2022, contre 6,3 millions d'euros en 2021). Enfin, sachez que le CCAS a également augmenté sa contribution de manière plus modeste sur le volet « énergie » dans le cadre du FSE (Fonds de solidarité énergie). Il vous est donc proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager cette participation de la ville de Boulogne-Billancourt au FSL. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires**

**générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets donc aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. FIXATION DES TARIFS RODP POUR LES TERRASSES ÉPHÉMÈRES**

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Cette délibération permet de mettre en œuvre les terrasses éphémères, avec des tarifs d'occupation du domaine public très abordables pour les commerçants. Ces tarifs s'accompagnent de la signature d'une charte permettant de faire cohabiter ensemble les dîneurs, les passants et les riverains, pour une bonne harmonie de l'ensemble des utilisateurs de l'espace public.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Suite à une question d'un commerçant sur les tarifs qui seront appliqués, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé comment la Ville allait mettre en œuvre la charte et communiquer auprès des commerçants. Il a été précisé que cette communication serait faite à l'aide des différents dispositifs de la Ville. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

## **16. DÉPLOIEMENT DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE-PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ACADÉMIE DE VERSAILLES**

**Mme CORNET-RICQUEBOURG :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant d'aborder cette délibération, je voudrais faire un petit focus sur le plan numérique des écoles

à Boulogne-Billancourt. Je rappelle que ce plan a été déployé sur trois ans dans 27 écoles de la Ville, de 2017 à 2019, et que divers équipements ont été installés pendant cette période, dont 857 Ipad, 230 écrans numériques interactifs, 34 vidéoprojecteurs interactifs, 514 PC fixes dans les classes, les salles informatiques ou les bibliothèques, 272 PC portables aux enseignants et aux directeurs, ainsi que 186 bornes Wifi dans les écoles. Nous sommes désormais sur un plan de renouvellement qui ira jusqu'en 2027, et ainsi de suite.

En ce qui concerne la délibération, l'Espace numérique de travail (ENT) permettra aux enseignants et aux directeurs d'écoles d'accéder à un certain nombre de services, et notamment au logiciel Beneylu – choisi conjointement par l'Éducation nationale et par la Ville. Ce logiciel facilitera à la fois la vie des enseignants et des directeurs, ainsi que celle des parents, puisque la crise sanitaire nous a révélé de nouveaux modes de consommation numérique. Nous souhaitons donc faire évoluer cet ENT en mettant progressivement ce logiciel à disposition des écoles élémentaires et maternelles, ainsi que des centres de loisirs, dans le cadre du marché des équipements numériques des écoles. S'agissant du planning, le déploiement de ce logiciel devrait commencer aux prochaines vacances de la Toussaint.

Afin d'assurer la réussite de ce projet très ambitieux, la Ville et l'Éducation nationale ont donc élaboré un projet de convention relatif à l'utilisation de cet espace numérique dans les écoles de l'académie de Versailles. Il vous est donc demandé d'approuver la signature de cette convention.

Enfin, et c'est encore une bonne nouvelle, je vous informe que la plateforme « Mon école à Boulogne-Billancourt » destinée aux directeurs et aux personnels des écoles sera installée après les vacances de Pâques. Cet outil regroupera un certain nombre de tutoriels, du type « comment se connecter au Wifi de l'école », ou encore « comment installer le pilote d'une imprimante sur son poste de travail ». Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Nous en avons donc terminé avec l'ordre du jour de cette séance. L'Administration vient de me faire remarquer qu'il y avait effectivement une erreur dans les chiffres de la délibération relative à l'opération Châteaudun, puisque 30 638 000 euros plus 12 362 000 euros font bien 43 millions d'euros et non pas 44 millions d'euros. Je suis donc désolé de cette coquille Merci, mes chers collègues et joyeuses fêtes de Pâques à toutes et tous.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 41.*